

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2025-1387
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2025-1361
INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement **N° 2025-1387** modifiant le règlement N° 2025-1361 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » de la Ville de Rouyn-Noranda afin de corriger une coquille à l'article 17.

Le règlement N° 2025-1387 entre en vigueur le 17 septembre 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10^e jour du mois de septembre 2025
et publié le 17 septembre 2025



Angèle Tousignant, greffière